

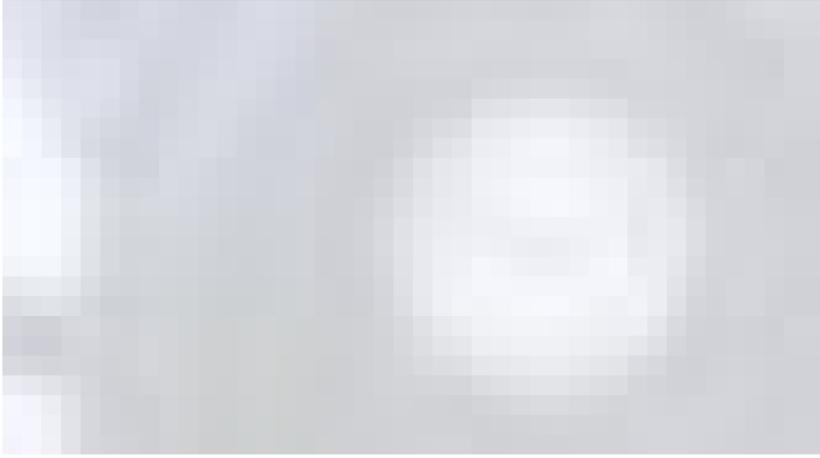
Faits divers - Justice

Six mois de prison ferme pour deux passeurs de migrants d'Hendaye

Jeudi 30 juin 2022 à 19:40 - Par Paul Nicolai, France Bleu Pays Basque

Bayonne

Ils faisaient franchir la frontière à des migrants illégaux moyennant rémunération. Deux passeurs, résidents à Hendaye, ont été condamnés à six mois de prison ferme, ce jeudi par le tribunal judiciaire de Bayonne. En un peu plus de deux mois ce sont 120 personnes qui ont été transportées.



Écusson de la PAF (police aux frontières) © Radio France - Manon Klein

Les deux prévenus ne faisaient pas dans la demi-mesure. Ce sont 120 migrants illégaux qui ont été transportés en moins de trois mois, entre l'Espagne et la France, lors d'une quarantaine de voyages en voiture. Les deux hommes, un Espagnol de 47 ans né à Saint-Sébastien et un Français de 34 ans originaire de Bayonne, ont été condamnés ce jeudi 30 juin 2022 par le tribunal judiciaire de Bayonne, dont la chambre correctionnelle était présidée par Anne Chaussier-Mackowiak. Les deux individus résident à Hendaye et avaient monté leur petite entreprise pour s'en mettre les plain les feuilles.

Arrestation à Urrugne

Le petit manège des deux hommes a été repéré devant le siège de la Croix-Rouge d'Irun, où régulièrement des migrants sont installés. Des allers et venues qui intriguent les forces de l'ordre. Rapidement, elles constatent que les conducteurs font monter des migrants dans les voitures pour leur faire franchir la frontière franco-espagnole. Agissant sur la base de renseignements fournis par la police espagnole, les policiers de la PAF (Police Aux Frontières) d'Hendaye ont intercepté une AudiA3 fin mai, au col d'Ibardin sur la commune d'Urrugne. Le véhicule était conduit par le prévenu espagnol. À bord : deux Ivoiriennes et un Guinéen. Tous sans papier. Les fonctionnaires de la PAF vont alors mener une enquête recapitulant l'ensemble des agissements des passeurs; Videos à l'appuis.

Des faits reconnus par les prévenus

L'enquête va décrire le mode opératoire : une voiture ouverte et un autre véhicule pour transporter les personnes jusqu'à Bayonne. Parfois, le trajet est réalisé deux fois par jour. Ce sont au moins 7.000 euros qui ont ainsi été empochés par les deux hommes qui ne travaillent pas. "On le faisait pour l'argent, mais aussi pour aider ces gens" et "en respectant le code de la route" expliquent à la barre les deux hommes défendus par Me Nathalie Reynaud. Selon l'avocate, la "dimension humaine n'est pas à négliger". Argument contraire du côté de l'accusation. La procureure de la République Léa Dédieu a dénoncé "un business fructueux et bien huilé". Les juges ont suivi les réc...

Délinquance Justice

Paul NicolaiFrance Bleu Pa

Sur le même sujet

Policier agressé au Boucau : un jeune

Pays Basque : deux ans de prison ferme

Deux mineurs seront jugés pour l'ince

LES PLUS CONSULTÉS

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10

Fil info

- 19:42 EN IMAGES - Orage aux Eurockéennes : un coup de vent "apocalyptique" sur le camping France Bleu Belfort-Montbéliard
- 19:36 La circulation des trains entre la Normandie et Paris interrompue quasiment tout ce week-end France Bleu
- 19:23 Les services d'urgences s'adaptent pour la période estivale, l'appel au SAMU privilégié France Bleu Roussillon
- 19:21 Le SOS d'une productrice d'abricots de Saint-Gilles qui se retrouve avec une tonne de fruits sur les bras France Bleu Gard Lozère
- 19:12 Les restaurateurs girondins peinent toujours à recruter à l'approche de la haute saison France Bleu Gironde
- 19:08 Le Grand Format de France Bleu Isère : une nuit en alpage, le quotidien des bergers France Bleu Isère
- 19:01 Arrêté à Nîmes en faux ramoneur mais vrai arnaqueur France Bleu Gard Lozère
- 18:59 À la Verpillière, un homme en fuite au volant de sa voiture percute un gendarme France Bleu Isère

Tout le fil info < 1 sur 3 >

SERVICES FRANCE BLEU

LE TRAFIC

Tout savoir sur la circulation de la région

Avec votre accord, nos partenaires et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "Gérer mes choix" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

Gérer mes choix Tout refuser Tout accepter

Retour Haut de page



- Nous contacter
- Charte de modération
- Nos fréquences
- Émissions et podcasts
- Les directs TV
- Application mobile
- France Bleu sur les assistants vocaux
- Newsletter
- Résultats élections
- Ma France 2022
- Plan du site

Les régions

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Toute la France

Suivez-nous



Espace presse

- Communiqués de presse
- Dossier de presse

Retrouvez France Bleu sur tous les supports



Télécharger l'application France Bleu

